



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation : 05 octobre 2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain DELSAUX,

Présents : 8

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE

Votants: 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés: Sylvain RICHARD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Nicolas BOETTI

Objet: Renouvellement de la ligne de trésorerie régie d'eau - DE_2022_264

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la commune sur le budget de l'eau , il est nécessaire de renouveler la lignes de trésorerie.

Le credit agricole a fait la proposition suivante:

- Renouvellement de la ligne de trésorerie:
- Plafond : 10 000 €
- Durée 1 an
- Taux facturé: EURIBOR 3 mois moyenné (Florré à zéro)+marge 0.70 %
- Base de calcul des interets : 365 jours
- Commision de confirmation : 0.20 %
- Facturation trimestrielle des interets, en fonction de l'utilisation.
- Montant minimum d'un tirage: 5.000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré des membres présents, le Conseil Municipal décide :



- décide de renouveler la ligne de trésorerie de 10 000 € auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie aux paiements des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la Commune sur le budget eau
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Maire



Alain DELSAUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 octobre 2022 et publication ou notification le 10 octobre 2022

